

Conseil Municipal - Modification de délégations

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Suite au retrait des délégations que j'avais confiées à Mme l'Adjoint BULTOT, j'ai, par arrêtés du 17 février courant, décidé d'apporter des changements aux délégations de fonctions que j'ai confiées à Marguerite VIEILLE-MARCHISET, Deuxième Adjoint, MM. FUSTER, GALLAT, HIRSCH, JUSSIAUX, Adjoints et à M. RUEFF, Conseiller Municipal Délégué, qui seront désormais chargés :

- pour Marguerite VIEILLE-MARCHISET : de la coordination des actions communes à plusieurs délégations, du personnel communal, du contrôle financier et des Sapeurs-Pompiers.

- pour Vincent FUSTER : des sports, de l'information-communication.

- pour Jean-Philippe GALLAT : Eau - Assainissement - Environnement, Espaces Verts - Forêts - Déchets Urbains - Maîtrise de l'Énergie.

- pour Jean-Pierre HIRSCH : des secteurs Hygiène-Santé-Salubrité, Qualité de l'air - Bruit.

- pour Gérard JUSSIAUX : des Transports - Stationnement et Police Municipale.

- pour Pierre RUEFF : de l'Administration Générale - Réglementation, Occupation du domaine public, Taxis - Foires et Marchés, Abattoir, Informatique.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : A la suite du retrait de la délégation de Mme BULTOT, il y a donc eu quelques modifications aux délégations des Adjoints actuels.

M. PIERLOT : Monsieur le Député-Maire, l'AREV est en total désaccord avec votre décision de retirer à Martine BULTOT la délégation à l'Environnement et à la Maîtrise de l'Énergie. Vous prenez prétexte d'un article publié par «Écologie Solidarité», le mensuel de l'AREV et vous en attribuez de façon arbitraire, la paternité à Martine BULTOT. Même si elle s'affirme solidaire de son contenu comme tous les élus de l'AREV, elle n'a ni écrit, ni signé cet article et nous vous mettons au défi de prouver le contraire.

La réunion de la Majorité Municipale du 8 novembre avait été largement annoncée dans la presse, le débat public entre M. BOICHARD et les organisations syndicales avait fait de cette date un rendez-vous important. Simultanément à notre réunion, se tenait au Kursaal à l'appel de tous les syndicats et du personnel, un débat qui visait à informer les usagers du problème de la privatisation de l'eau. Que notre réunion ait pu se terminer sans que l'on juge utile d'informer le personnel du Service de l'Eau et de l'Assainissement présent au Kursaal a quelque chose d'inhumain. Qu'en plus on puisse penser, au vu des enjeux, que les débats puissent rester secrets, est une aberration.

Vous avez présenté ce problème dans la presse en le minimisant et en disant que c'était une tempête dans un verre d'eau. Vous conviendrez avec moi que ce que nous avons écrit n'est rien à côté des indiscrétions qui ont porté ce problème sur la place publique et dont vous n'avez pas sanctionné les auteurs. Alors pourquoi sanctionner Martine BULTOT ? Si vous devez vous en prendre à quelqu'un, c'est à l'Alternative Rouge et Verte collectivement et donc à ses quatre élus. Dans ce cas, vous ne pouvez vous contenter de retirer sa délégation à Martine BULTOT mais vous devez également lui retirer le titre d'Adjoint qui avait été négocié au moment de l'élaboration de la liste. La rupture ne peut être entre vous et Martine BULTOT mais entre vous et l'AREV.

Nous considérons, bien que vous ayez le droit de retirer les délégations à vos Adjoints, que dans ce cas, vous vous livrez à un abus de pouvoir. La Commission Environnement à laquelle je participe, était une commission largement ouverte en permanence et en fonction des dossiers. C'était une commission où l'assiduité des élus de toute tendance ne s'est jamais démentie. Les décisions de la commission ont toujours été prises à l'unanimité des présents. Au Conseil Municipal, les projets qui nous ont été présentés ont également été votés à l'unanimité. Dans certains dossiers, comme récemment celui du

parking de la Mairie, les élus des minorités ont demandé la dissociation pour voter la partie concernant la maîtrise de l'énergie.

L'action environnement et maîtrise de l'énergie de la Ville de Besançon, animée par la délégation dont Martine BULTOT a eu la charge pendant trois ans, a constamment été soulignée en positif par la presse aussi bien locale que nationale et parfois même européenne.

Nous déplorons que pour de sombres raisons, vous ayez pris un prétexte fallacieux pour retirer sa délégation à Martine BULTOT. Chacun comprendra ici qu'il faut chercher dans la stratégie du parti socialiste le véritable motif de ce limogeage.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci Monsieur PIERLOT. Je voudrais simplement vous rappeler, si vous ne le savez pas, que les délégations des Adjointes sont le fait du Maire, c'est-à-dire chaque Adjoint a en délégation une partie des compétences du Maire et que ceci est du seul pouvoir du Maire. Le titre d'Adjoint est celui qui dépend du vote du Conseil Municipal ; donc je peux retirer une délégation, un pouvoir que j'ai délégué à un Adjoint mais je ne peux pas retirer le titre d'Adjoint, sauf si cet Adjoint, c'était le cas précédemment, décide de démissionner, donc il se retire lui-même, sinon je n'ai pas ce pouvoir de retirer le titre à un Adjoint qui a été désigné comme Adjoint sur ma proposition par la majorité du Conseil Municipal.

Par contre, lorsqu'il y a désaccord, lorsqu'il y a, et c'était le cas avec Martine BULTOT, rupture de la confiance entre le Maire et l'Adjoint, je peux lui retirer les délégations, et il n'y a pas abus de pouvoir. Je lui ai retiré ses délégations, on pourra en reparler tant que vous le voudrez, simplement parce que lors d'une réunion où j'avais demandé à chacun d'exprimer un avis pour avoir une idée de ce que pensait chacun des élus qui étaient présents, suite à une réflexion menée par le Premier Adjoint sur ma demande, j'avais demandé la confidentialité et j'avais précisé en fin de réunion que j'irais ensuite expliquer au personnel et aux médias les résultats de cette réunion. La transparence dont vous parlez n'a rien à voir du tout avec le fait qu'on se réunit entre amis de la même majorité pour discuter d'un problème. Si dès le début on précise qu'on va discuter de tel problème sous le sceau de la confidentialité et qu'ensuite on retrouve cela dans une presse, je dis qu'il y a rupture de confiance et c'est la seule raison de ma décision.

La politique de l'environnement menée par l'Adjoint n'est pas non plus la politique de l'Adjointe, c'est la politique menée par la majorité de ce Conseil Municipal, qui est mise en place par l'exécutif qui est représenté par chacun des Adjointes. Chacun des Adjointes ne va pas dans son coin mener sa politique, c'est la politique définie par l'équipe qui entoure le Maire, c'est donc la politique de la Municipalité et non pas la politique de l'Adjointe. La politique de l'environnement va donc se poursuivre avec un autre Adjoint, de la même façon que cela avait été fait précédemment, mais la politique de l'environnement de la Ville de Besançon n'est pas en cause du tout dans ce retrait de délégations.

M. TOURRAIN : Monsieur le Maire, j'ai été très choqué à l'instant par le fait que vous distribuez les dépouilles des fonctions de Mme BULTOT, de votre Adjointe à l'Environnement, sans avoir au préalable au Conseil, vous venez de le faire partiellement, les raisons qui vous avaient amené à rompre le contrat que vous aviez avec l'AREV. Je ne plaindrai pas davantage Mme BULTOT que je n'ai plaint en son temps M. de SURY. Ce qui m'étonne même, c'est que vous ayez été quelquefois aussi patient.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Avec qui ?

M. TOURRAIN : Avec Mme BULTOT. Avec M. de SURY on n'en parle pas puisque vous n'aviez pas défini de politique économique avant avec lui, il était difficile d'être en désaccord et c'est le jour où vous vous êtes aperçu qu'il n'y avait pas de politique économique définie que vous vous êtes mis en désaccord.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous sommes patients tous les deux, M. de SURY et moi !

M. TOURRAIN : D'ailleurs, les deux divorcés resteront à votre droite, à la droite du Père, ne vous en faites pas jusqu'aux prochaines élections.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Et peut-être même après !

M. TOURRAIN : Le problème va au-delà, très au-delà parce que le problème de fond, c'est de n'avoir pas voulu discuter d'un sujet très important devant le Conseil Municipal, d'en avoir traité en catimini avec une équipe de partisans. Ce pétard vous a explosé entre les mains et je vais reprendre un certain nombre d'éléments.

Le 16 décembre, M. VIALATTE vous a interpellé sur ce problème, vous a exposé en détail que la presse en avait dit. Vous avez répondu que ce qu'il disait n'était pas vrai. J'ai repris tous les éléments, ce que disait M. VIALATTE c'est ce que la presse avait relaté. Le 24 octobre, M. BOICHARD dit : «le Député-Maire et la Municipalité», il ne dit pas le chef de la Majorité Socialiste Municipale ou mes collègues socialistes «m'ont chargé de mener une étude sur les modalités d'affermage ou de concession adoptées par de nombreuses villes ou agglomérations de France. Cette étude a été conduite par mes soins de juillet à septembre. Aucune décision de quelque nature que ce soit n'a été prise à ce jour par le Député-Maire qui doit réunir le Groupe Majoritaire Municipal le 8 novembre». Le 3 novembre, M. le Maire déclarait à la presse : «J'ai été réélu pour six ans sur un programme qui ne comportait pas ce genre de cession de responsabilités. Depuis quinze ans je suis à la tête de la Ville, je répète qu'on ne privatisera pas, je ne vais pas aujourd'hui me dédire» et il ajoute «nous avons une gestion de gauche, une gestion de service public, à l'heure actuelle, le département Eau - Assainissement est un service qui s'autofinance et fonctionne parfaitement». Après cette déclaration, Monsieur le Maire, on se demande pourquoi vous avez confié cette étude à un de vos Adjoints et pas n'importe lequel, pourquoi vous avez déclenché une véritable tempête qui n'est pas une tempête dans un verre d'eau puisqu'elle aboutit au limogeage d'une Adjointe qui apportait sa coloration rouge et verte à la Municipalité. Il ne s'agit donc pas d'une affaire bénigne mais d'une affaire importante. L'incohérence est ici manifeste et c'est une raison pour nous de penser qu'il y a probablement un certain nombre de choses qui ne pouvaient être dites aux Conseillers Municipaux de la minorité et c'est la raison pour laquelle le limogeage de Mme BULTOT est intervenu aussi brutalement et rapidement.

Je vous ai dit tout à l'heure que les problèmes de personnes ne m'intéressaient pas. Quand vous regardez les Verts, vous voyez rouge, alors j'ai pensé que quand vous voyez les Rouges et Verts, vous voyez doublement rouge, cela pourrait être une explication. Mais cela va au-delà. Cette décision n'est-elle pas motivée par des problèmes électoraux lorsqu'on voit M. GALLAT et M. HIRSCH têtes de listes, de listes fractionnées, fractionnelles, au Conseil Régional et quand on les voit se partager allègrement les dépouilles de Mme BULTOT ?

Je disais donc que ces déclarations, ces prises de position sont incohérentes et contradictoires. Elles ont probablement une explication beaucoup plus sérieuse. Lors de la constitution de son équipe municipale, M. le Maire s'est déchargé de ses fonctions de Président de la Commission des Finances qu'il exerçait auparavant sur M. BOICHARD. Certainement qu'il sentait que les difficultés budgétaires importantes, compte tenu de la politique qu'il avait menée jusque-là l'auraient quelque peu gêné. M. BOICHARD a donc pour mission de gérer la pénurie. Rappelez-vous que l'an passé différents Adjoints ont souligné combien ils avaient du mal à gérer leur budget, certains ont même parlé d'une situation financière sur le fil du rasoir. Cette année la situation n'est pas plus brillante, tout au contraire. L'État, par ses désengagements, on verra cela tout à l'heure, va priver la Ville d'un certain nombre de rentrées. Lorsque la presse spécialisée a fait état des avantages que pourraient tirer les collectivités de la concession à des sociétés privées de l'eau et de l'assainissement et en prenant le cas de Dijon où les ressources tirées par la Ville étaient très importantes, «Maître BOICHARD par le pactole alléché», a laissé tomber la défroque des tabous et des dogmes du parti socialiste. En gestionnaire, ce n'est pas un reproche, il s'est dit «profitons de l'aubaine», d'autant plus que les spécialistes disent que «les générosités» des sociétés privées ne dureront pas. C'est d'ailleurs je pense à son instigation que le Maire et la Municipalité ont décidé de lui confier la mission de s'enquérir des conditions de concession éventuelle de ce service public. D'ailleurs, je pense aussi qu'un certain nombre d'Adjoints étaient d'accord et Mme BULTOT dans sa déclaration rappelle que parmi ces Adjoints figure un ancien de la CGT, un ancien de la CFDT. Ce n'est pas la peine de donner des noms, on voit qui c'est et je pense que eux aussi avaient quelques raisons de vouloir profiter de la manne qui était donnée non pas par cette privatisation puisque vous appelez cela pudiquement une délégation de gestion mais parce qu'ils pensaient que c'était

de nature à pouvoir faciliter leur travail. Je ne leur jette pas la pierre pour cela, c'est tout à fait normal. On trouve la confirmation de cette explication dans la réponse que M. BOICHARD a faite lors de la discussion du rapport d'orientations budgétaires. Il dit : «chacun sait qu'effectivement j'ai été chargé dans ce domaine d'une recherche de contacts qui a duré pendant tout l'été. J'étais déjà assez favorable au principe de cette opération à la suite du travail que j'ai effectué pendant les vacances, des contacts que j'ai pris. Le rapport que j'ai fourni était un rapport favorable en ce sens» ; c'est ce rapport qu'on voudrait bien avoir. «Est-ce à dire que j'ai changé d'avis ! Certainement pas je n'ai pas changé d'avis. Ce qui explique ma position, c'est tout simplement l'évolution de notre société et de notre économie». En clair, pour moi cela veut dire «je ne suis pas une girouette, ce n'est pas moi qui tourne, ce sont les vents comme le disait un grand penseur politique de notre région. Il ajoute : «Il y a quatre ans je n'aurais pas été favorable à cette affaire pour une raison très simple, c'est que je pensais comme beaucoup que le développement économique de notre pays, avec la progression que nous attendions et que nous voyions, n'oubliez pas qu'il y a trois ans nous avons une progression du produit national brut qui était de 4 %», je souligne au passage que c'était l'époque CHIRAC, «allait continuer dans cette voie-là et on avait tout lieu de pouvoir penser qu'avec le produit de la croissance, nous allions pouvoir investir, faire face à de nombreuses demandes et à la réalisation de projets qui étaient des projets ambitieux». Je ferme les parenthèses de la citation et je salue encore une fois le mérite et le courage de M. BOICHARD qui assume. M. le Maire s'est aperçu à travers une certaine agitation qu'électoralement, ce n'était pas très bon et c'est pourquoi il a pris une position qui n'était pas la même. M. BOICHARD assume parce qu'il est loyal et je crois bien qu'il était à peu près le seul à pouvoir mener cette affaire avec cette loyauté et avec cette rigueur dont maintenant il fait preuve, parce que certains autres Adjointes en auraient certainement été incapables.

Mais M. BOICHARD a tort lorsqu'il nous dit qu'il y a quatre ans il n'aurait pas eu le même raisonnement. C'est une erreur profonde de gestionnaire ; c'est quand les périodes sont fastes qu'il faut faire les provisions pour les périodes qui ne le sont pas car on sait bien qu'à la période des vaches grasses succède la période des vaches maigres, surtout quand les socialistes sont au pouvoir. Donc de ce côté-là vous auriez dû être quelque peu méfiant. Vous payez actuellement les erreurs de dix ans de gestion désastreuse où vous avez augmenté les impôts et les dépenses à tout va. Je vous remettrai au moment du budget, un certain nombre d'informations que je vous donnerai d'ailleurs tout à l'heure pour ne pas que vous soyez surpris. Je vous donnerai des indications tirées des documents du Ministère de l'Intérieur qui vous montreront dans quelle situation nous nous trouvons. Voilà les contradictions qui apparaissent dans votre politique.

En fait, ce que nous vous demandons, Monsieur le Maire, c'est de soumettre comme la règle démocratique vous l'impose, un sujet aussi important au Conseil Municipal. Cela aurait été un sujet capital pour les orientations budgétaires. Ce que nous vous demandons, c'est de nous dire les véritables raisons du limogeage de Mme BULTOT, est-ce qu'il y a d'autres raisons que celles que vous avez invoquées et qui sont quand même relativement légères après toutes les attitudes qu'elle a pu avoir dans le passé. Ce que nous vous demandons, c'est de nous communiquer l'étude qui a été faite avec des deniers publics, car si comme vous l'affirmez cette étude était confidentielle et faite par les élus, si cet élu s'est déplacé, s'il a téléphoné, c'est aux frais de la collectivité (protestations), donc c'est normal que nous ayons le résultat de ses profondes réflexions. A vouloir finasser, à vouloir dissimuler, à vouloir jouer la ruse et l'habileté, vous n'abuserez pas longtemps les Bisontins. Voyez ce qui se passe à l'échelle nationale. Cela n'a pas de rapport avec les élections, Monsieur le Maire car vous n'avez pas besoin de nous pour démonétiser votre action ou votre inaction, vous vous suffisez à vous-même. Il suffit d'ailleurs de voir les Ministres rechigner devant l'obstacle ou vos propres candidats locaux mettre le poing et la rose dans la poche et le mouchoir par-dessus pour s'en convaincre.

Je vois que vous faites de grands signes de dénégation. Vous direz encore une fois : «il raconte n'importe quoi, il est trop vieux comme d'autres sont trop jeunes, c'est un vétéran de l'opposition» en oubliant que dans la vétérance vous occupez sur le podium la place de la médaille de bronze. Voilà votre façon de faire. Vous essayez de tourner en dérision les propositions qui vous sont faites, vous n'avez pas respecté le débat démocratique. Aujourd'hui une Adjointe vous le démontre, vous la limogez purement et simplement, comme cela du jour au lendemain et vous ne donnez pas d'explication au Conseil. Je trouve que c'est vraiment une curieuse façon d'envisager le débat démocratique et le respect que vous devez à vos Conseillers Municipaux.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : D'ordinaire Monsieur TOURRAIN dans vos propos, il y avait un brin d'humour mais vous êtes, maintenant, long, confus. Vous mélangez tout, absolument tout et finalement vous êtes mauvais, vraiment vous êtes très mauvais ce soir avec, chacun en a pour son compte, les Adjointes ceci, cela, les socialistes bien sûr, le Maire évidemment mais en tout cas je retiens de tout ce que vous avez dit, que finalement la Ville est gérée depuis bien longtemps par des gens incapables, rusés, trop habiles, etc. Alors tout cela n'est pas très bon du tout, absolument pas et là je crois que vous vous déconsidérez en essayant de mettre en porte-à-faux le Maire, son Premier Adjoint, l'équipe qui l'entoure, vous n'y réussirez pas du tout, absolument pas. Je vous ai donné les raisons pour lesquelles un problème que nous avons étudié, une réflexion que nous avons eue n'intéresse pas du tout le Conseil Municipal puisque jamais un seul service n'a été concerné, jamais personne payé par la Ville n'a été mis à contribution. Alors vous vous arrangez maintenant pour dire qu'il existe une commission nationale qui doit dire si on a le droit ou pas d'obtenir ces documents. Mais il n'y a pas de documents, Monsieur TOURRAIN ! Il y a une réflexion qui a été menée sur mon initiative par mon Premier Adjoint concernant une question fondamentale c'est vrai pour la plupart des villes. Le Premier Adjoint m'a remis un rapport ; il y a deux exemplaires de ce rapport, un pour le Premier Adjoint, un pour le Maire, sans aucune intervention de quiconque dans les services, dans les commissions et parmi les autres élus. S'il y a eu ici ou là des rumeurs, etc. d'ailleurs, rappelez-vous Monsieur TOURRAIN vous m'avez-vous-même téléphoné en me disant : «il y a des rumeurs de concession, etc. alors je puis vous dire que si c'est exact, je suis favorable à cela». Je vous ai répondu que c'était faux mais sur le principe vous m'avez bien dit que vous étiez favorable, c'était même une raison supplémentaire pour que je ne le sois pas d'ailleurs, mais enfin peu importe parce que je vous connais trop bien et je dis simplement qu'il s'est agi d'une réflexion et vous pouvez bien saisir toutes les commissions que vous voudrez... Vous me faites penser à un gamin qui veut piquer trois billes à un autre et qui lui dit : si tu ne veux pas me les donner, je vais le dire à l'instituteur, je vais aller «cafter» que tu ne veux pas me les donner. Non, on ne vous donnera pas ce rapport parce que ce n'est pas un rapport, il n'y a pas du tout eu de commission saisie, il n'y a rien d'officiel dans tout cela. Vous ne pouvez quand même pas empêcher le Maire et son Premier Adjoint de réfléchir sur des problèmes qui concernent la vie municipale de toutes les Municipalités de France pour savoir ce qu'il en est, et ensuite en informer leurs amis en leur expliquant ce qu'il en est, puis décider de ne rien changer, de rester avec le statut de service public, donc il n'y a pas lieu du tout d'en saisir qui que ce soit.

Mme BULTOT : Mesdames, Messieurs, il n'y a pas d'affaire BULTOT mais un débat sur la pratique de la démocratie communale. J'affirme que les débats que mènent les élus sur des questions clés comme le devenir de l'eau, doivent être transmis aux Bisontins. On ne peut pas traiter dans la clandestinité d'un problème qui touche l'avenir professionnel de 150 à 200 personnes à la Mairie et le porte-monnaie de 120 000 Bisontins et Bisontines. Il n'y a pas de démocratie secrète, nous sommes partisans de la transparence. La privatisation permet aux Maires qui font ce choix, d'assainir temporairement leur trésorerie. Concernant certaines difficultés rencontrées par notre Ville, identiques aux villes de même importance, nous avons pris ce projet de concession très au sérieux. Notre enquête nous a permis de cerner les enjeux et de découvrir au hasard d'un rapport relatant les débats d'un Conseil Municipal d'une autre ville, que vous étiez Monsieur SCHWINT, cité en référence par les partisans de la privatisation. Je vais vous citer un extrait du discours d'un Maire consigné pages 71 et 72 du procès-verbal du Conseil Municipal en question. Parlant des villes, ce Maire indique, je cite : «Quel est l'enjeu pour chacune d'entre elles, c'est d'essayer de retrouver une capacité d'investir et de préparer l'avenir, c'est l'enjeu pour toutes les villes». Je continue de citer : «Sur ce point-là nous pouvons être d'accord ; nous pouvons diverger ensuite mais si un de mes collègues, le Maire de Montpellier est en train, dans la même période que la nôtre, tout à la fois de remettre en cause les 35 heures et de privatiser sa gestion de l'eau, c'est-à-dire de passer à 39 heures, ce qui pour un Maire socialiste ne doit pas être un acte facile et un acte simple, je ne crois pas qu'il le fasse de gaieté de cœur. Je ne crois pas qu'il le fasse pour agresser le personnel communal de Montpellier. S'il le fait, c'est parce que je pense qu'il souhaite retrouver une capacité d'investissement et ne pas avoir des frais de fonctionnement trop lourds. S'il le fait, c'est qu'il se dit que Montpellier devait, elle aussi se préparer un peu à l'avenir et il ne le fait pas pour des raisons idéologiques». Je continue à citer : «Si le Maire socialiste d'Angers décide de confier à une gestion déléguée le stationnement dans sa ville et les ordures ménagères, si M. HERVE, le Maire de Rennes, ancien Ministre de la Santé, décide de confier la gestion de l'eau et des ordures ménagères au privé, si M. SCHWINT, le Maire socialiste de Besançon, décide de concéder à des sociétés privées les ordures

ménagères, les abattoirs et plusieurs services, ils poursuivent la même logique». Je continue à citer : «Je voudrais dire qu'en citant ces villes, je ne le fais pas par hasard parce que ces deux ou trois villes que je viens de citer étaient citées ensemble au palmarès de l'Expansion comme les villes les mieux gérées». Ces paroles sont prononcées par le Maire de Grenoble, M. CARRIGNON, lors de son intervention clôturant le débat sur la privatisation du Service Municipal des Eaux et de l'Assainissement au Conseil Municipal du 13 juillet 1989. Cette lecture m'a fait penser, avec mes amis, que l'étude que vous aviez demandée à M. BOICHARD devait être prise très au sérieux car si on pouvait vous prêter l'idée de privatiser la collecte des ordures ménagères, pourquoi pas celle du Service de l'Eau et de l'Assainissement ? Les réactions nombreuses avant, pendant et après cette réunion de la majorité municipale du 8 novembre, réactions que nous avons tous pu observer, démontrent que contrairement à ce que vous indiquez, il y avait des enjeux importants dans ce débat et que ce n'était pas une tempête dans un verre d'eau. Les réactions qui se sont exprimées dans les jours qui suivirent montrent qu'il ne s'agissait pas d'une simple discussion mais bien d'un projet soutenu par vos principaux Adjoints généralement membres du parti socialiste permettant, à travers le concession du service, de retrouver une capacité d'investissement permettant une politique plus ambitieuse pour Besançon. Je ne pense pas que les personnes partisans de la concession de l'eau aient renoncé à ce projet, elles en ont d'ailleurs le droit, mais la population a aussi le droit de savoir car nous n'avons pas été élus sur ce projet. C'est donc un changement important et comme il était porté par vos principaux Adjoints, il n'y a aucune raison de sous-estimer leur pugnacité, ni de sous-estimer la crise sous-jacente. Quand M. CARRIGNON dit que vous êtes partisan de certaines privatisations, je pense que la divergence entre vous et vos principaux collaborateurs ne porte pas sur la question de la privatisation mais sur le calendrier. Si ce projet revient, il reviendra comme à Grenoble, comme à Dijon en début de mandat, c'est-à-dire à un moment où les échéances électorales passées permettront qu'il soit digéré sans risque.

Maintenant, sur la question plus précise du retrait de ma délégation, je me pose la question de savoir si ce retrait ne serait pas par hasard lié à cette idée de privatisation future des ordures ménagères. Après trois ans de travail avec la Commission Environnement et les services techniques sur un projet de maîtrise globale des déchets urbains, j'ai vu mes prérogatives diminuer, j'ai vu ce dossier échapper progressivement à la délégation Environnement et Maîtrise de l'Énergie qui aurait dû logiquement en garder l'animation. On peut s'interroger sur le pourquoi de cette évolution alors que j'avais, dans les services, des hommes tout à fait compétents pour m'aider à mener à bien et à son terme ce projet. C'est donc du côté politique et non technique qu'il convient de trouver la réponse. Devant les inquiétudes du personnel sur une éventuelle privatisation de la collecte des ordures ménagères, j'ai affirmé mon hostilité aux privatisations et comme M. CARRIGNON vous prête l'intention de privatiser les ordures ménagères, je conclus que j'étais un obstacle pour vos projets inavoués. A vous Monsieur le Maire de me démontrer le contraire dans les années qui viennent.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est vraiment me faite beaucoup d'honneur que de citer M. CARRIGNON qui ne fréquente pas d'ailleurs nos réunions mensuelles des Maires des Grandes Villes. Il a dû certainement voir dans les différents écrits des Maires que, effectivement les abattoirs sont sous le contrôle d'une SICA-GAB depuis bien longtemps, qu'en fait non pas les ordures ménagères mais l'usine d'incinération des ordures ménagères est gérée par une société privée, en contrat d'exploitation très exactement depuis bien longtemps aussi. A partir de cela imaginer que les ordures ménagères pourraient être privatisées, alors là je ne comprends plus, c'est-à-dire que M. CARRIGNON a pris deux exemples qui sont effectivement des cas où la Ville a confié sous une forme bien précise d'ailleurs à différentes sociétés soit la gestion des abattoirs, soit de l'usine d'incinération. Mais cela s'arrête là, et je crois que c'est me faire un procès d'intention que de dire vous avez mis cela et puis après il y aura les ordures ménagères et pourquoi pas autre chose. C'est d'ailleurs des rumeurs que certains font circuler régulièrement parmi le personnel de la Ville en disant «attention ! le Maire a derrière la tête des projets de privatisation», ce qui n'est vraiment pas le cas.

M. NACHIN : Si la qualité d'une intervention se mesure à sa brièveté comme vous l'avez indiqué tout à l'heure, je serai très bref Monsieur le Député-Maire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Donc de qualité.

M. NACHIN : Simplement, j'ai toujours considéré que ce mariage entre Martine BULTOT et vous n'était pas un mariage d'amour, mais un mariage d'intérêt et que le jour où vos intérêts divergeraient, chacun reprendrait sa liberté. C'est vous qui l'avez reprise, ce n'est pas la première fois que vous procédez de cette façon-là. Vous l'avez fait avec les Adjointes communistes lors du précédent mandat. Mais je conçois facilement que Martine BULTOT puisse en éprouver de l'amertume d'autant plus, elle l'a dit aux journalistes de l'Est Républicain, qu'elle avait voté tous les projets de la Municipalité soutenus par la majorité, qu'elle en est même arrivée, alors qu'en 1988 candidate aux élections cantonales dans le canton de Planoise elle militait pour le contournement de Besançon, devenue Adjointe à voter pour la voie de desserte et de contournement. Alors je comprends un peu son amertume. Je pense que M. TOURRAIN n'est pas allé très loin dans son analyse quand il dit que ce n'est pas très cohérent et qu'il ne comprend pas trop bien ce qui se passe. Je crois que les choses sont claires pour tout le monde ; il y a là une opération politicienne qui a pour objectif bien entendu de mettre sur un piédestal notre collègue Jean-Philippe GALLAT qui avait une délégation assez effacée et qui se retrouve maintenant avec une délégation renforcée depuis qu'il est candidat tête de liste aux Régionales pour cette succursale du parti socialiste qu'est Génération Écologie (rires).

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je voudrais répondre à M. NACHIN en lui disant que, franchement il m'attriste lorsqu'il pense que j'ai pu retirer une délégation d'Adjoint simplement pour faire une opération de pure politique, politicarde, politicienne. Il n'en est rien du tout, absolument rien. Je considère qu'un Maire doit travailler en pleine confiance avec tous ses Adjointes. Cela n'était plus le cas, eh bien c'est rompu, point final. Que M. GALLAT aille d'un côté, qu'un autre aille d'un autre côté, peu importe ! M. TOURRAIN me disait tout à l'heure : vous avez M. HIRSCH d'un côté, M. GALLAT de l'autre puis vos amis socialistes, et après ? Cela montre justement que le Maire n'a pas cet autoritarisme dont vous parlez souvent en disant que chacun devra obéir au doigt et à l'œil, absolument pas. Soyez rassurés, il n'y a derrière cela aucune arrière-pensée de nature politicienne, je vous le garantis et si j'ai confié à Jean-Philippe GALLAT cette délégation de l'Environnement, c'est que cela allait de soi. C'était la logique même que s'intéressant à l'eau et à l'assainissement, il puisse ensuite parler des déchets, etc. et voir l'environnement dans son ensemble. C'était la délégation logique qui lui revenait. Il s'est engagé dans une liste régionale, et après ? Il y en a bien d'autres ici. Ils le font très normalement, je ne leur reproche pas, ils sont libres de leur choix, mais en matière de gestion municipale, c'est peut-être aussi une observation que j'avais faite à plusieurs reprises à Martine BULTOT, il ne faut pas mélanger la délégation que l'on a reçue du Maire pour une gestion municipale et le rôle d'un militantisme politique intéressant en soi mais qui n'intervient pas lorsqu'il s'agit de gérer les affaires de la Ville.

M. BOICHARD : Je voudrais tout d'abord remercier Raymond TOURRAIN des paroles flatteuses qu'il a prononcées à mon endroit. Je lui rappellerai quand même aussi ces paroles qui étaient celles d'un vieux socialiste belge qui s'appelait BRACKE qui disait : «Quand un adversaire me lance des fleurs, je me demande quelle est la sottise que j'ai bien pu faire». Alors je ne sais pas si j'ai fait une sottise, personnellement je pense que non mais je voudrais vous dire deux mots sur la façon dont les choses se sont passées. J'ai déjà eu l'occasion d'en parler mais je voudrais quand même éclaircir peut-être quelques points. D'abord il faut que vous le sachiez bien et là aussi je vous réponds Monsieur TOURRAIN, ce travail a été fait intégralement par moi. Je n'ai absolument pas mis dans le coup le moindre service de la Ville de Besançon, je n'ai pas discuté avec qui que ce soit au niveau des services pour une raison très simple, nous allons le voir, c'est qu'il s'agissait d'un défrichement préalable comme il nous arrive souvent d'en faire les uns et les autres. Rassurez-vous, je n'ai pas dépensé vraiment l'argent des contribuables, si j'ai donné six ou sept coups de téléphone en relation avec cette affaire, c'est tout, je n'ai même pas demandé à une dactylographe de me taper mon texte lorsque je l'ai eu élaboré avant de le donner au Maire. Donc, incontestablement lorsque tout le monde était en vacances, moi j'ai passé trois mois à travailler sur cette affaire et croyez-moi j'ai essayé de voir les choses dans leur détail. Et c'est vrai maintenant je crois que je connais bien un problème comme celui-ci, c'est vrai également et je le maintiens, je n'ai pas changé d'avis et chacun a su dès le début que j'étais, si j'ose dire, relativement favorable à une orientation comme celle-là. Voilà comme cette affaire se présente : c'est un avant-projet qui m'a été demandé par le Maire et par mes amis de la majorité pour savoir si ensuite, nous allions déboucher sur quelque chose d'autre. Sur quelque chose d'autre, c'est-à-dire sur quoi ? Eh bien sur une décision de poursuivre des éventuelles négociations car il est bien évident que ces négociations je ne les

ai conduites, malgré les dizaines et peut-être la centaine d'heures que j'ai passées dessus, que d'une façon superficielle. Si vous voyiez ce que sont les contrats de passation, de concession d'eau, ce sont souvent des contrats de 100 à 150 pages ou plus, c'est-à-dire que dans cette affaire-là si nous étions allés plus loin, il est bien évident que cette fois-ci j'aurais cédé le relais à d'autres, c'est-à-dire à des techniciens de la Ville ou d'ailleurs, peu importe pour conduire les opérations plus loin.

Mme BULTOT me dit il faudrait que ces éléments soient connus, mais enfin vous n'y pensez pas. Dans le travail que j'ai fait, il y a des éléments, des chiffres. Si je les avais rendus publics et que nous passions à une négociation avec l'une ou l'autre des entreprises que j'ai consultées, alors ce n'était pas la peine de commencer la négociation, c'est-à-dire que d'ores et déjà, je livrais à tout le monde les atouts qui seraient les nôtres dans une négociation éventuelle. C'est aussi une des raisons pour lesquelles je vous le dis tout net, j'ai demandé qu'il y ait un secret des choses. Alors évidemment j'entends parler des gens qui traitent du problème du prix de l'eau, qui traitent des salaires du personnel. J'ai des propositions, j'ai reçu des propositions, je les ai enregistrées mais il est hors de question, mais vraiment hors de question de les rendre publiques. Est-ce que vous allez, quand vous faites des négociations privées ou publiques à caractère commercial, commencer par jeter sur la place publique les informations que vous avez ? Bien sûr que non ! Il est bien évident que si nous avions poursuivi cette affaire-là, à ce moment-là les choses auraient particulièrement changé. Voilà en gros ce que je voulais vous dire, c'est-à-dire que sur ce point il n'y a absolument pas du tout une méthode qui ne soit pas conforme à une saine déontologie de l'administration communale. Je crois qu'en la matière j'ai fait preuve de la plus totale discrétion et j'aurais bien souhaité que tout le monde en fasse autant. Il n'échappe à personne que cette décision effectivement ne m'a pas rempli de joie, mais je le répète encore une fois pour ceux qui ont cru que cela allait se solder par une crise municipale, j'ai entendu ce mot-là tout à l'heure, par un conflit entre le Maire et moi et d'autres, eh bien ceux-là se sont trompés totalement. Sur ce point-là je peux les rassurer, cela sera comme cela jusqu'à la fin de notre vie municipale commune.

M. HIRSH : A ce point du débat, il est difficile de répondre à des choses précises qui ont lancé le débat parce que je crois que beaucoup d'entre elles ont été, souvent à juste titre, oubliées depuis mais je crois qu'il faut essayer de répondre dans la clarté parce que nous y tenons énormément. Je crois qu'il faut à nouveau marquer les règles du terrain et les règles du jeu, rappeler et le Maire l'a dit tout à l'heure, que les délégations et le mot au plan étymologique signifie bien ce qu'il veut dire, sont des pouvoirs délégués par le Maire à un certain nombre de ses Adjoints. Lorsque j'ai accédé à la fonction d'adjoint, le Maire a bien voulu me déléguer un certain nombre de ses fonctions. Je n'avais pas de raison de refuser à nouveau une nouvelle délégation, en particulier quand celle-ci venait compléter sur le plan administratif les objets dont j'étais déjà en charge. Et je tiens à souligner que ce qui a guidé non pas ma demande car il n'y a jamais eu de demande, je n'ai pas même rencontré le Maire, mais mon acceptation est, avant tout, le service rendu à la population. Je ne m'en suis pas ouvert mais au fil des mois qui se sont écoulés, la population m'a envoyé de nombreux courriers concernant un certain nombre de dossiers qui sortaient administrativement de ma délégation et qu'elle imputait à tort, il s'agissait donc de nos concitoyens, au Service Hygiène-Santé. Et il m'est apparu que dans un souci de cohérence, plutôt que de répondre qu'il s'agissait de la porte d'à côté, il valait mieux que ces remarques d'usage puissent se traduire par une efficacité meilleure. Je crois aussi qu'il n'est pas négligeable de souligner que l'environnement n'est pas l'apanage d'un groupe ou d'un parti et que tous autant que nous sommes dans cette Ville de Besançon qui a été reconnue pour ses qualités, nous travaillons à cet environnement. Il peut prendre des formes extrêmement diverses, la culture est un de ses aspects, la circulation en est un autre, mais surtout je voudrais qu'on ne se trompe pas de lieu et de débat. Nous sommes dans une assemblée municipale et je crains que les échanges politiques auxquels nous avons pu assister tout à l'heure ne soient pas un excellent modèle de démocratie. Nous sommes, nous avant tout, attachés au dialogue mais il m'apparaît qu'en ce qui concerne les Régionales notamment, les Cantonales également, il y a d'autres structures que le débat municipal pour les exprimer et je tiens à souligner qu'au nom de France Unie dont je suis le Délégué Départemental, j'ai accepté le débat démocratique proposé par M. Jean MICHEL et je serai toujours heureux de pouvoir débattre de problème attique mais je ne confonds pas politique et polémique.

M. MEUNIER : J'interviendrai également au nom du Groupe France Unie Besançon qui aurait deux Adjoints aux élections régionales sur des listes différentes, mais je crois que ce n'est pas le problème du débat de ce soir. Nous prenons acte de la décision de M. le Député-Maire du retrait de la délégation de

Mme BULTOT. Il ne nous appartient pas de porter un jugement sur le fond. Concernant la redistribution des délégations, nous constatons que deux de nos Adjointes, le Docteur HIRSCH et le Docteur GALLAT participeront à la gestion de l'environnement qui est un capital commun, dont aucun parti ne saurait se prévaloir, quel que soit son intitulé et les titres qu'il veuille bien se donner. J'avoue être un peu perdu comme beaucoup peut-être d'entre nous, et tout particulièrement les électeurs entre les Rouges et Verts, les Verts de Nouvelle Génération Écologie et j'en passe. France Unie Besançon n'a pas affirmé son existence sur des phénomènes de mode. Nous restons fidèles à nos principes de démocrates et aux engagements pris en 1989 devant les Bisontins aux côtés du Député-Maire auquel nous réaffirmons notre soutien et notre fidélité.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je voudrais un peu revenir sur le fond de cette affaire...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Volontiers.

M. JACQUEMIN : ...puisqu'elle touche un sujet important, c'est celui de la gestion de l'eau. Chacun sait ici que le problème de l'eau est un problème majeur, notamment pour les grandes agglomérations. Vous avez initié une étude cherchant à vous informer et vous souhaitez aujourd'hui, si j'ai bien compris, nous dire que le dossier est clos.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il n'a jamais été ouvert.

M. JACQUEMIN : Je pense que tout de même il a été ouvert et s'il n'a pas été ouvert, je crois qu'il faut l'ouvrir précisément et, partant des premières réflexions que vous avez menées, je demande précisément que l'on entame cette réflexion. Vous ne pouvez pas aujourd'hui, après ce désordre de quelques semaines, nous dire tout simplement qu'il n'y a pas de problème. On sait, d'autres l'ont dit ces temps-ci, qu'il n'y avait pas de problème sur d'autres choses. Mais il y a tout de même un vrai problème, c'est celui des orientations que vous prendrez sur ce dossier de la gestion de l'eau. Alors moi je voudrais bien qu'on réouvre ce dossier. M. BOICHARD nous dit qu'on ne peut pas en traiter publiquement. C'est tout de même un peu gênant que sur un dossier aussi difficile qui concerne tous les Bisontins nous ne puissions pas en parler dans ce Conseil. Il y aura des orientations à prendre. Si avant que le dossier ne soit instruit, il faut qu'il y ait une structure de concertation et d'études qui soit discrète, alors je pense que vous disposez des moyens nécessaires pour nommer une commission ad hoc qui aura la mission de travailler dans la discrétion jusqu'au moment où viendra le débat. Mais je crois aujourd'hui que vous ne pouvez plus, à partir du point où nous en sommes, nous dire tout simplement aujourd'hui qu'il n'y a pas de dossier, on le referme. Moi je demande que ce dossier de l'eau qui intéresse tous les Bisontins soit ouvert.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Monsieur le Député, pour vous répondre, je dirai deux choses. La première c'est qu'il n'est pas interdit à un Maire quel qu'il soit de réfléchir sur des problèmes fondamentaux où les collègues des autres villes prennent des positions différentes, divergentes. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à Jean BOICHARD d'éplucher un petit peu ce qui se faisait ailleurs. J'ai pu constater qu'il y avait des avantages, des inconvénients et j'ai admis et fait admettre par la majorité de mes amis, que nous en restions à ce que nous avons déterminé dans un programme sur lequel nous avons été élus, qui consiste à confier le service public de l'eau et de l'assainissement à nos propres services. Il n'y a donc pas de changement du tout dans les directions qui ont été les nôtres jusqu'à présent. Pourquoi ouvrir un dossier sur un problème qui ne se pose pas puisque la majorité politique de cette assemblée estime que ces services doivent rester en l'état actuel des services publics. Ce n'est pas la peine de nommer une commission dont la confidentialité ne durera que le temps que durent les roses, l'espace d'un matin, où on reprendra indéfiniment ce que nous avons vu, lu, entendu, etc. pendant quelques mois et on ne fera pas avancer les choses du tout. Donc je pense, pour ma part, que le problème d'une concession de l'eau et de l'assainissement ne se pose pas devant notre assemblée. C'est la décision politique que j'ai prise et qui correspond à un programme sur lequel nous avons été élus, point final. Nous en reparlerons, vous en reparlerez si vous le souhaitez dans trois ans etc. pour en vanter les avantages, les inconvénients peu importe, mais dans l'état actuel je ne pense pas, je ne souhaite pas ouvrir un débat sur ce problème qui à mes yeux, ne se pose plus.

M. TOURRAIN : Ce que j'ai voulu souligner, j'ai peut-être été un peu long, c'est l'incohérence qu'il y a dans votre propos. Vous dites que vous avez été élus sur un programme qui ne prévoyait pas la privatisation, ou gestion déléguée si vous voulez pour vous faire plaisir...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : C'est un terme utilisé par tous nos collègues y compris votre ami le Maire de Dijon, etc.

M. TOURRAIN : Peu importe, de toute façon je l'utilise bien volontiers. Je ne vous le reproche pas. Alors vous dites : au départ nous nous sommes mis d'accord sur une chose bien simple, on ne privatise pas et puis vous chargez dans le même temps votre Adjoint de faire une enquête sur la méthode ou sur ce que va vous apporter une éventuelle privatisation. Déjà dans la méthode il y a quand même quelque chose qui ne colle pas très fort, mais il y a également une autre chose qui m'a frappé et vous venez d'ailleurs de dire «dans l'état actuel, on ne bouge pas». Lors de l'orientation budgétaire, M. BOICHARD dit : «les déclarations du Maire ont été des déclarations qui visent essentiellement la situation actuelle. La décision prise est une décision présente, elle n'est pas définitive et irrémédiable». C'est la citation même. Alors est-ce que vous allez reprendre le débat bientôt ?

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Absolument pas. Ne vous faites pas d'illusion, nous ne reparlerons plus pendant trois ans de ce problème-là. Nous avons été élus pour un mandat de six ans dans des conditions bien précises, nous ne remettons pas cela en cause. Mais ne m'empêchez pas quand même de réfléchir sur ce sujet et sur bien d'autres.

M. TOURRAIN : Réfléchissez sur d'autres sujets qui sont dans votre programme.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce sont des sujets qui sont dans le programme ou qui n'y sont pas. Alors ne vous bercez pas d'illusion, on ne va pas continuer une discussion pendant des heures sur un sujet qui n'a pas lieu d'être.

M. TOURRAIN : D'accord !

Mme FOLSCHWEILLER : Je pense qu'il s'agit là d'une affaire purement interne au Groupe Majoritaire. Nous ne connaissons pas les termes du contrat qui a été signé entre les différentes parties au début du mandat, ni les arrière-pensées des uns et des autres.

Par rapport à la démocratie, simplement ce que je veux dire, c'est que pour ma part je préfère qu'il y ait eu un débat peut-être interne à la Majorité où chacun a pu s'exprimer librement de façon indépendante, en toute conscience car s'il y avait eu un débat au Conseil Municipal, avec la petite expérience des trois années que j'ai ici, il y a fort à parier que nous aurions eu des votes bloqués au niveau du Parti Socialiste, enfin au niveau du Groupe Majoritaire pour ou contre, et au niveau de la Droite pour ou contre. Pour notre part, nous nous sommes exprimés contre la privatisation, dans BVV notamment et ailleurs. C'est tout ce que j'ai à dire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Là vous avez parfaitement raison, c'est le principe de base d'une démocratie que chacun puisse s'exprimer librement sans avoir en tête des tabous, une langue de bois et des positions toutes carrées en disant c'est tous pour et tous contre. Je pense qu'effectivement c'est une opération interne à la Majorité où nous mettons en pratique la démocratie municipale et il n'y a pas de non transparence dans cette affaire-là qui maintenant est close, sauf en ce qui concerne quelques délégations.

J'ai rappelé tout à l'heure les modifications dans les commissions, ce sera donc inscrit au procès-verbal et il y a des délégations qui étaient celles de l'Adjointe à l'Environnement et donc à son remplacement nous mettrons pour le Jardin Botanique, pour la Qualité de l'Air, pour la Coordination, pour l'Adaptation des Loisirs Motorisés à l'Environnement, pour l'Association des Maîtres d'Ouvrages des Réseaux de Chaleur, pour le Groupe de Travail Publicité Affichage, pour un Syndicat Mixte Avanne-Aveney-Rancenay qui s'intéresse à ces problèmes, l'Association des Jardins Familiaux et enfin le Centre

de Formation Professionnelle Agricole de Châteaufarine, c'est-à-dire des délégations qui venaient d'office à l'Adjoint à l'Environnement, nous les mettrons donc à l'Adjoint GALLAT.

Mme BULTOT : Je reviens un petit peu en arrière. C'était pour répondre à Michèle FOLSCHWEILLER, parce qu'en fait c'est un peu facile de renvoyer dos à dos les problèmes. En l'occurrence, tu dis que c'est un débat interne à la majorité, donc tu te places à l'extérieur. J'ai quand même été démissionnée sur une question qui était une question de démocratie communale et pratique de la démocratie communale. Par rapport à cela, je crois quand même que les Verts peuvent aussi prendre des positions.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On ne va pas rediscuter de la pratique de la démocratie municipale. Je pense ne pas avoir beaucoup de leçons à recevoir de quiconque autour de cette table sur la façon dont je gère démocratiquement cette assemblée et la Ville de Besançon depuis un certain temps, les électeurs ont eu largement le temps de l'apprécier et de le confirmer. Mme l'Adjointe BULTOT a été informée de cette composition nouvelle et elle souhaitait siéger dans les commissions suivantes : la troisième, la sixième et la douzième. Elle y sera donc comme membre à part entière bien entendu.

La discussion est close.

Dont acte.